

Logo

Avis aux électeurs

avis aux electeurs

Le tableau des inscriptions et des radiations intervenues depuis la dernière réunion de la commission de contrôle des listes électorales du 19 février 2026 (article L.19 du Code électoral) est mis à disposition des électeurs pendant 7 jours.

Il est consultable auprès des services municipaux aux horaires suivants :

Lundi : 9h00–12h00 / 13h30–17h00

Mardi : 9h00–12h00 / 13h30–17h00

Mercredi : 9h00–12h00 / 13h30–17h00

Jedi : 13h30–18h30

Vendredi : 9h00–12h00 / 13h30–16h30

Les électeurs sont invités à vérifier leur situation.